

Diffusion immédiate
Le 8 mars 2006

DEUX COLLECTIVITÉS DE L'ONTARIO VOIENT S'AGRANDIR LA CAPACITÉ DE LEUR DÉCHARGE

*Approbation de l'évaluation environnementale de deux décharges
à Parry Sound et dans l'est de l'Ontario*

TORONTO – Les résidents de deux collectivités de l'Ontario auront bientôt accès à des sites d'élimination de déchets sûrs et à long terme dans leur localité respective, a annoncé aujourd'hui la ministre de l'Environnement, Laurel Broten.

Le gouvernement McGuinty a approuvé les évaluations environnementales de la décharge de McDougall, dans le district de Parry Sound, et de la décharge de Laflèche, dans l'est de l'Ontario.

« La municipalité de McDougall a considéré plusieurs solutions et je suis convaincue qu'elle a retenu la plus écologique, a déclaré M^{me} Broten. La collectivité bénéficiera d'une capacité accrue de cette décharge. La municipalité de McDougall et les municipalités voisines disposeront d'une décharge ayant une capacité suffisante pour les 25 prochaines années. »

La ministre Broten a imposé plusieurs conditions à la décharge de McDougall, y compris un rapport annuel de conformité et une consultation publique sur le plan d'agrandissement de la décharge.

L'évaluation environnementale de la décharge de Laflèche, dans le canton de North Stormont, porte sur une hausse du taux annuel d'élimination des déchets de 200 000 à 300 000 tonnes.

« Les travaux à la décharge de Laflèche permettront de répondre aux besoins accrus d'élimination des déchets dans l'est de l'Ontario tout en ne modifiant ni la taille du site, ni son fonctionnement, ni la zone desservie », a conclu M^{me} Broten.

Les deux décharges doivent encore être approuvées aux termes de la *Loi sur la protection de l'environnement* et de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*.

- 30 -

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416-325-5809

John Steele
Direction des communications
416-314-6666

Also available in English.